L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL —NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 6 AOUT 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 6 AOUT 1849.

AVIS.

[illegible] n'est autorisé à recevoir ou acquitter [illegible] pour les propriétaires de l'A[beille] [illegible] M. E. Duverger, notre teneur de livres [illegible] MM. F. Morton Quirk et De La Neuville, [illegible]
Nouvelle-Orléans, 3 avril 1849.
MAGNE & WEISSE.

TICKET WHIG.

GOUVERNEUR :
ALEXANDRE DECLOUET.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR :
DUNCAN F. KENNER.

AUDITEUR DES COMPTES :
LOUIS BORDELON.

CONGRES.

PREMIER DISTRICT :
O. P. JACKSON.

DEUXIEME DISTRICT :
CHARLES M. CONRAD.

L'administration du général Taylor est destinée à mettre en lumière bien des *imprudences* officielles qui fussent peut être passées inaperçues sous un gouvernement locofoco. On sait déjà la triste histoire de M. Ely Moore, l'ex-marshal démocrate de New-York, qui s'appropriait sans façon les deniers publics. Une première découverte en a amené d'autres, et une enquête rigoureuse a dû accompagner ou suivre ce déplacement de beaucoup de fonctionnaires démocrates. Tous les détournemens ont été signalés, si M. Cass eût succédé à M. Polk, ces actes d'improbité seraient restés ensevelis dans les bureaux et le public n'en eût rien su.

Il est question en ce moment que de l'escamotage financier de Patrick Collins, l'ex-surveyor du port de Cincinnati, et de Nathaniel Denby, ex agent maritime provisoire des Etats-Unis à Marseille. Nous ne connaissons pas le total de la somme soustraite par M. Collins, mais le chiffre est, dit-on, très considérable. La destitution de ce Collins a fait verser d'abondantes larmes à l'inconsolable Ritchie, qui figure sur le martyrologe de l'ex-journal officiel. Quelle pitié, en effet, que le gouvernement ait destitué M. Colins ! Si on l'eut laissé en place, il aurait continué à piller le Gouvernement.

Mais l'ex-surveyor est un saint à côté de Nathaniel Denby. Un surveyor de Cincinnati ne peut voler que modérément, dans une certaine mesure; il ne pouvait pas, d'après la nature même des choses, s'élever à la hauteur d'un Swartwout. Denby, placé sur un plus grand théâtre et favorisé par les circonstances, a été digne du grand homme que nous venons de nommer. Il s'est approprié la bagatelle de $[illegible] et quarante-huit sous. L'administration de Van Buren, si féconde en *événemens* de ce genre, n'a rien vu de ce beau trait. Le nom de M. Denby est digne de passer à la postérité à [illegible]. C'était un protégé de M. Mason; [illegible] la bonne idée de prouver sa reconnaissance à [illegible] en lui présentant des comptes [illegible] magnifique déficit.

Nous apprendrons bien d'autres choses d'ici à [illegible]. Les locofocos du Sud ne sont [illegible] vingt ans au pouvoir sans commettre [illegible]. De nouvelles révélations [illegible] public, et ceux qui s'opposent à l'élection du général Taylor comprendront pourquoi il était absolument nécessaire que l'administration whig succédât à un pouvoir corrompu.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.

BALTIMORE, 1er aout.

Le vapeur américain *Allegheny*, capitaine Hunter, est arrivé ce matin à Washington.

Henry Clay est arrivé hier à Saratoga.

Il y a eu à Kingston une convention de la ligue canadienne et il a été émis un manifeste invitant les habitans du Canada à constituer en [illegible] les provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Les citoyens de Kingston [illegible] d'envoyer à la Convention une [illegible] l'assurance de son concours.

Marché de New York.—Nous avons des avis de New-York jusqu'à cette après-midi. Le marché aux cotons est ferme; il s'est vendu 1,500 balles à 9 7/8 et 10 cts. Les farines de l'ouest ont été à $4 85, le blé à $1 10 et $1 25, il s'est traité 40,000 boisseaux. Le maïs varie entre 58 et 61 c. Le sucre est en hausse. Les effets publics se redressent.

On a constaté aujourd'hui à New-York 175 nouveaux cas de choléra et 70 décès causés par l'épidémie.

Pas de steamer.

Baltimore, 2 aout.

Le steamer n'est pas encore arrivé. Le marché aux cotons de New-York reste ferme; il s'est vendu 1,500 balles.

Il y a eu hier, à New-York, 159 cas de choléra et 69 décès, à Philadelphie, il y a eu 19 cas et 3 décès. Le choléra fait d'effroyables ravages à Sandusky City, dans l'Ohio. La ville est presque déserte; tous les habitans que le fléau a épargnés ont pris la fuite. La plupart des médecins sont morts, il ne reste plus à Sandusky City que 400 habitans sur une population de 4,000 âmes.

Il y a eu un accident sur le chemin de fer de Princeton, dans le New-Jersey. Plusieurs convois sont sortis des rails et sont tombés dans le canal. Deux personnes ont été tuées et quelques autres blessées.

Joseph Leggett, président de la banque des Marchands et des Fermiers, est mort aujourd'hui.

Le choléra décline rapidement à St Louis et à Cincinnati.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous avons reçu nos journaux français. Nos dates de Paris sont du 12 juillet. Nous reproduisons dans un ordre ce que les feuilles européennes ont de plus important. On verra que le télégraphe a commis une de ces erreurs dont il est coutumier, en annonçant une nouvelle victoire des Hongrois sur les Russes à Eperies. Il s'agit d'une action assez peu importante entre l'avant garde russe et un corps de quatre mille Hongrois qui couvrait la retraite des insurgés. Ce corps a dû battre en retraite. La nouvelle que les Hongrois avaient repris Raab n'est pas non plus confirmée. Il y a eu cependant une bataille acharnée entre les Hongrois, au nombre de 40,000 hommes de toutes armes, et les Russes dont l'effectif s'élevait à près de 70,000 hommes. L'action a eu lieu dans le voisinage de Comorn. Les Autrichiens voulaient s'emparer de la tête de pont qui défend le passage d'O'zony. Ils ont complètement échoué. Tous leurs efforts se sont brisés contre la froide intrépidité des magyars. Le jeune prince de Lichtenstein a été blessé. Les Autrichiens forcés de s'éloigner précipitamment d'O'zony où ils s'étaient imprudemment engagés ont été poursuivis par les hussards hongrois et sabrés sans merci. Le combat a été encore plus acharné à Pazta Hervol. Ce village a été pris et repris quatre ou cinq fois par les deux armées; la cavalerie russe a beaucoup souffert dans cet engagement. Les Autrichiens ont fait de grandes pertes.

A Paris les élections ont été favorables aux modérés. Onze de ces derniers ont triomphé à des majorités variant entre dix et trente mille voix.

La reddition de Rome est confirmée.

Le commandant en chef de l'armée française a nommé le général de Rostolan gouverneur de Rome et le général Sauvan commandant de la place.

Théatre d'Orléans.—Nous avons des nouvelles de M. Davis qui, on le sait, est à Paris depuis quelques semaines. Il vient d'engager une forte première chanteuse, Mme Devriès, et un ténor léger, M. Scott. Il faisait de grands efforts pour compléter le reste de son personnel et s'assurer des artistes de mérite.

Californie—Le *Falcon* arrivé samedi matin de Chagres, nous a apporté des journaux de Californie jusqu'au 2 juillet. Les habitans de cette province s'occupent sérieusement de constituer un gouvernement territorial. Une convention doit se réunir le 1er août pour préparer une constitution qui sera ensuite soumise au peuple. Les passagers du *Falcon* nous ont assuré qu'il n'y avait rien de vrai dans les sinistres histoires qui nous sont parvenues par la voie de Mexique. Il n'y a pas de collision entre les mineurs et l'or est aussi abondant que jamais dans les placeres.—Le navire *Philadelphia* a pris feu dans le port de San-Francisco et a été consumé jusqu'à la ligne de flottaison.

L'enlèvement de Rey.—Nous lisons dans le *Mobile Register* de jeudi les détails suivans que ce journal dit lui avoir été communiqués par le capitaine Dowler, le pilote du steamer anglais *Trent*.

" La goëlette qui a pris Francisco Rey à la Nlle-Orléans a touché à la Havane le 24 juillet et l'a transféré sur le brick américain *Andrew Ring*, personne ne pouvant débarquer sans avoir fait une quarantaine de huit jours. Le général Campbell, consul américain, ayant entendu parler de l'enlèvement de Rey, se rendit aussitôt sur le brick et proposa à l'Espagnol de le prendre sous sa protection, de le conduire en dehors du Moro et de le mettre à bord du paquebot qui allait partir pour la Nlle-Orléans. Rey refusa les offres de service du consul et dit qu'il était venu à la Havane de son plein gré. Le capitaine Dowler nous assure qu'il tient ce renseignement du général Campbell lui-même. Cela mettra fin sans doute à l'enquête qui a été ouverte à la Nlle-Orléans."

Nous donnons ce renseignement, après le *Mobile Register*, pour ce qu'il vaut. On verra que l'enquête n'est pas suspendue; elle ne pouvait pas l'être, elle ne le sera pas. Il ne s'agit plus de Rey, et sa déclaration elle-même ne détruirait pas un fait. Il y a eu enlèvement ou il n'y en a pas eu. S'il y a eu un enlèvement, et que Rey se trouve maintenant *satisfait*, un principe sacré n'en aura pas moins été violé. Nous désirons qu'on nous comprenne ; nous ne condamnons pas à l'avance, mais nous ne voulons pas non plus proclamer inconsidérément l'innocence des parties accusées. Le tribunal d'enquête décidera, d'après les témoignages, si les prévenus doivent être renvoyés devant une Cour supérieure pour être jugés selon nos lois.

Le Moniteur du Sud—Un nouveau journal, fondé sous les auspices de M. L. Dufau, vient de faire son apparition. M. Dufau, que nous connaissons personnellement et qui, dans le cours d'histoire qu'il a fait l'hiver dernier, a prouvé qu'il avait un talent réel et de vastes connaissances, mérite à tous égards d'être soutenu par la population française de notre ville. Tous nos vœux lui sont acquis. Le premier numéro du *Moniteur du Sud* est complet sous tous les rapports. Voici ce que nous lisons dans l'exposé du rédacteur en chef :

" Ce n'est qu'après beaucoup d'hésitation que nous nous sommes décidé à fonder un journal français. Deux scrupules nous arrêtaient : en premier lieu, nous ne pouvions ignorer que, naguère encore, plusieurs tentatives de ce genre avaient malheureusement échoué ; — d'autre part, nous savions qu'il y avait, à la Nouvelle-Orléans, des feuilles écrites dans notre langue et justement appréciées.

" Malgré de si puissantes considérations nous nous sommes mis à l'œuvre. Nous tâcherons d'avoir, sinon plus de talent et plus d'habileté que nos devanciers, du moins un peu plus de prudence et de circonspection dans l'exécution de notre entreprise.

" Nous n'avons pas la prétention de mieux faire ou d'être mieux renseigné que nos confrères en journalisme qui écrivent en français. Nous nous placerons seulement à un autre point de vue. Ils sont éminemment américains. Nous essaierons de devenir dans le Sud l'organe spécial des idées françaises.

" Nous ne négligerons pas l'histoire et la politique des Etats-Unis; mais lorsque nous en parlerons, ce ne sera jamais que dans un langage dégagé de tout esprit de parti et dans des termes dictés par une admiration vraie et profonde pour des institutions sociales qui, dans moins d'un siècle, ont fait des habitants de l'Union un peuple tel qu'il trouve en lui-même assez d'aliments de tranquillité, de grandeur et de développement pour n'avoir maintenant rien à demander aux vieilles nations de l'Europe ; tandis que celles ci, au contraire, auraient beaucoup à recevoir de lui."

Le *Moniteur du Sud* a une partie italienne rédigée par le docteur Natili.

Floride—Les Indiens de la Floride semblent décidément vouloir recommencer la guerre des Séminoles, mais ils ne réussiront qu'à s'attirer de sévères représailles. Ils se sont insurgés à Charlott's Harbor et ont tué deux habitans, pillé un magasin et mis le feu à plusieurs bâtiments. Plusieurs personnes ont été blessées. Deux compagnies de soldats américains se sont rendus immédiatement sur le théâtre des troubles, mais les Indiens s'étaient déjà enfui avec leur butin.

AFFAIRE REY.

SUITE DE L'ENQUETE.

Septième Séance —(Samedi soir).

Les membres du tribunal d'enquête se réunissent à 5 heures. Tous les avocats sont présents excepté M. Hunton, avocat de District des Etats-Unis qui est remplacé par M. Bradford.

On continue à interroger les témoins de la défense.

John Richardson.—Je suis pilote à la Balise. Le *Mary Ellen* a mis en mer dans la matinée du 6 juillet. J'étais à bord à 6 heures du matin et j'y suis resté environ une heure et demie. Je me suis rendu sur la goëlette dans un canot qui est resté une partie du temps attaché aux flancs du navire et puis conduit à l'arrière. J'ai vu sur le bâtiment deux personnes que j'ai prises pour des passagers. J'ai remarqué l'une d'elles. C'était un homme de petite taille et assez faible en apparence. Je ne l'ai pas entendu parler, mais à sa physionomie, je l'ai pris pour un Espagnol. Il avait un petit chapeau. Il est resté une partie du temps sur le pont. Je l'ai vu descendre avec son compagnon pour déjeuner. Lorsque le navire eût franchi la barre, je descendis moi-même dans la cabine et je les vis déjeunant avec le capitaine. Je ne puis pas dire de quel pays était l'autre passager. Je n'ai pas pris garde à lui. C'était un homme vigoureux; il se tenait rarement sur le pont. L'un et l'autre de ces passagers étaient parfaitement libres. Si l'un ou l'autre eût été prisonnier, je les eusse secourus, et d'ailleurs ils auraient pu s'échapper dans mon canot s'ils l'avaient voulu. J'avais six hommes dans mon embarcation. Je ne parle pas l'espagnol.

Contre-Examen—Vous rappelez-vous que's sont les hommes qui conduisaient votre embarcation ?

Non, c'étaient des nègres; il n'y avait qu'un ou deux blancs. Les premiers étaient des esclaves appartenant à la société des pilotes. Je ne me souviens pas de l'habillement du passager dont j'ai parlé. Il était plus petit que son compagnon; je ne crois pas qu'il portât de barbe.

Le Commissaire—Qu'est-ce qui vous a fait croire que c'était un Espagnol.

J'en ai ainsi jugé par son apparence, c'est-à-dire sa manière de s'habiller, le chapeau qu'il portait et sa physionomie générale.

Quels vêtemens portait-il donc ?

Je n'en sais rien; je n'ai remarqué que son chapeau. Je ne l'ai entendu parler à personne.

Connaissiez-vous les autres officiers du *Mary Ellen* ?

Non, je ne connaissais que le capitaine. C'est la première fois que je montais sur le navire. Je ne sais plus s'il y avait un chargement sur le pont. Je n'ai pas déjeûné à bord. Lorsque je descendis dans la cabine, j'y vis trois personnes à table, le capitaine et les deux passagers.

Comment savez-vous que c'était ces deux personnes n'étaient pas les deux *mates* ?

Je crus que c'étaient des passagers parce qu'ils déjeûnaient avec le capitaine, et en outre parce que le devoir des deux *mates* devait, dans ce moment, les retenir sur le pont. En quittant le navire j'ai cédé le gouvernail à un matelot.

Reconnaîtriez-vous ces deux passagers si vous les revoyiez ici ?

Je ne sais pas. Je reconnais le capitaine; il y a trois ou quatre ans que je le connais de vue.

Où étaient les passagers lorsque vous êtes monté à bord ?

Je ne m'en souviens pas. J'étais très occupé; je n'ai d'abord pris garde à rien. Il est d'usage que les matelots d'un navire qui franchit la barre se trouvent tous réunis sur le pont, et ils sont alors très occupés.

On rappelle M. Charles Duquesney.

Le commissaire Cohen lit la décision de la Cour au sujet de l'admission de la déclaration de Rey. Le tribunal déclare que cette déclaration ne sera pas reçue, 1o parce qu'il n'existe pas de copie sans original, 2o que l'absence de l'original n'est pas expliquée, et que le certificat du Consul ne peut pas être reçu en preuve, comme il est lui-même une des parties accusées. S'il y a un original, le Consul pourra se le procurer.

L'interrogatoire de M. Duquesney est repris.

Vous avez dit que Garcia était allé trois fois chez le consul ; qu'a-t-il fait la troisième fois ?

Je l'ai vu traverser le corridor et monter au premier. C'était, je crois, le 3 ou le 4 juillet. Il était seul.

Vous souvenez-vous d'avoir fait un passeport pour ce Garcia ?

Oui. Le consul vint à moi le 4 juillet entre deux et trois heures et me dit de faire un passeport pour Don Pedro Grama y Romeo. Non, je me trompe, c'était pour Don Pedro Murga.

Cette rectification, amenée par les questions des avocats de la défense, provoque un court débat entre ces derniers et les avocats de l'accusation.

M Collens observe que le témoin peut se tromper. M. Reynolds lui répond que ces erreurs sont trop fréquentes.

Le témoin—Je me suis trompé, Monsieur, mais je dis la vérité.

Le commissaire—Sans doute, Monsieur, mais vous ne rectifiez vos erreurs que lorsque la Cour ou les avocats de la défense y appellent votre attention.

Le témoin—Les livres du consulat seront ici dans un moment; ils prouveront que je dis la vérité.

M. Reynolds—Oui, que l'on apporte ces livres.

M. Foulhouze—Non, Monsieur, jamais. Les registres sont inviolables.

A qui avez-vous donné ce passeport ?

Le témoin—Au consul. Je sais que Don Carlos de España avait reçu une lettre de Señor Sandoval, secrétaire du capitaine général de Cuba, dans laquelle il lui était enjoint de livrer le passeport en question sous le nom que j'ai déjà mentionné. (On passe une lettre au témoin) C'est la lettre du Señor Sandoval; c'est son écriture; j'ai vu plusieurs de ses lettres; nous sommes en correspondance avec M. Sandoval.

Contre-examen—Comment M. Sandoval signe-t-il ordinairement ?

Je n'ai jamais pu bien lire ses deux premiers noms, mais le dernier est très lisible.

M. Warfield—Cela paraît être une lettre particulière ; je n'y vois pas de sceau.

Le juge Bright—Lisons d'abord la lettre ; nous verrons ensuite si elle est admissible.

M. Foulhouze traduit la lettre.

La Cour décide que la lettre sera reçue.

Les avocats de la défense reprennent l'interrogatoire du témoin.

M. Duquesney—Le passeport a été préparé conformément à l'ordre contenu dans la lettre. Nous avons un livre où sont enrégistrés les passeports. On peut l'apporter ici.

M. Warfield—C'est ce que nous n'avons pas cessé de demander.

Le commissaire—Les témoignages de la défense sont incomplets ; mais elle peut se réserver de les compléter dans le moment qu'elle jugera opportun.

Le témoin—Nous avons reçu au consulat d'autres papiers concernant cette affaire. (On passe au témoin une liasse de papiers.) Je reconnais ces papiers. Ils sont arrivés ici jeudi, le 2 de ce mois à huit heures. Ils étaient adressés au consul de Sa Majesté Catholique. Le paquet a été ouvert en ma présence. Il renfermait trois papiers: une lettre du capitaine-général, une autre de M. Sandoval, secrétaire du capitaine-général, et une autre lettre de Juan Garcia, le geôlier. (On montre une lettre au témoin) C'est la lettre du capitaine-général; son sceau y est apposé. J'ai vu très souvent la signature du capitaine-général.

Les deux autres lettres sont présentées par les avocats de la défense. Elles seraient de M. Sandoval, secrétaire du capitaine général de Cuba. La première est datée de la Havane, le 27 juin 1849, et la seconde du 27 juillet 1849. Celle du 27 juin est admise ; l'admission de la seconde soulève quelque objection de la part des avocats de l'accusation. La Cour déclare cependant qu'elle sera reçue sous toutes réserves. Ce point décidé, la défense présente une lettre que l'on prétend avoir été écrite de la Havane par Rey, portant la date du 26 ou du 27 juillet. La signature de Rey n'étant pas prouvée et rien ne démontrant que la lettre ait été écrite par lui, la Cour, après une longue discussion entre les avocats, décide qu'elle ne sera pas reçue.

Nous citerons quelques-uns des passages les plus saillants du discours de M. Dufour, parce qu'ils expliquent la véritable portée de l'accusation et le but de l'enquête.

Je m'oppose, dit-il, à la présentation de ces documents, et je désire qu'il n'y ait point d'équivoque sur les motifs de mon opposition. Nous nous sommes souvent refusés, dans le cours de ces débats, à l'admission de tous documens qui ne nous semblaient pas authentiques. Mais notre opposition n'a été jusqu'ici qu'une affaire de prudence. Nous ne voulions pas qu'on entassât dans les dossiers toutes sortes de papiers dépourvus généralement de tout caractère d'authenticité. Ces papiers néanmoins portaient une date antérieure à la consommation du délit; on pouvait par conséquent les attacher de cette manière à l'histoire de cette cause.

Mais que cherche-t-on maintenant à introduire dans la cause ? Un document qui est non seulement dépourvu de tout signe d'authenticité, mais dont la date même nous fait un devoir de le rejeter. Le document est daté du 27 juillet; cette date est suspecte. Tout est suspect dans l'envoi de ces dernières dépêches reçues de la Havane. Souvenez-vous que le 27 juillet on connaissait à la Havane l'enlèvement de Rey ; des lettres reçues ici par les éditeurs de La Patria parlent de cette affaire ;—et n'oubliez pas que ces dépêches sont arrivées ici jeudi dernier, c'est-à-dire le jour même où M. le consul d'Espagne s'est fait excuser par la Cour pour cause de maladie, et est resté chez lui.

Sous le point de vue de la légalité, ce document ne saurait être accueilli ; sa date le condamne à être rejeté. L'attentat à nos lois a été commis le 5 juillet; toute pièce écrite depuis lors n'appartient ni de près ni de loin à la cause.

Mais oserait-on dire par hasard que les dernières dépêches reçues de la Havane peuvent expliquer les mystères et l'étrangeté de cette affaire ! Que veut-on que nous entendions de Rey ? Qu'il n'a pas été enlevé,—qu'il est parti de son plein gré ! La parole de Rey lui-même ne peut plus sauver M. le consul. Il est tard. Il y a trois semaines, lorsque l'attentat n'était soupçonné que par les indiscrétions des uns et les vagues rumeurs de la foule, cette parole aurait pu abattre les doutes et éteindre peu à peu la vivacité des préoccupations publiques. Mais aujourd'hui il n'y a plus de mystère ;—le voile a été déchiré ; la justice a jeté des rayons dans les ténèbres de cette longue et coupable trame ; la lumière est faite aujourd'hui.

Que Rey s'avoue satisfait, c'est bien. Il n'est pas ici question de Rey ; ce n'est point pour un homme que nous combattons, c'est pour un principe. Qu'on le sache bien,—Rey s'efface et disparaît dans l'immensité de la question qui nous agite. On n'arrêtera pas la marche de la justice, on n'étouffera pas notre voix, en nous disant; Voyez, Rey écrit qu'il est satisfait! Que nous importe Rey et toutes ses satisfactions, vraies ou fausses ! La question est celle-ci : Le territoire américain a-t-il été violé par le fait du consul espagnol, et celui-ci peut-il se sauver en sollicitant de Rey des déclarations qui sont expédiées ici dans les dépêches officielles du capitaine-général de Cuba ?

Oui, le capitaine-général de Cuba daigne mettre dans ses dépêches une lettre particulière de Rey, d'un geôlier ! On conçoit aisément que le capitaine-général fera tout au monde pour aider le consul à sortir sain et sauf de ces débats, et il est encore plus facile de comprendre que Rey ne saurait résister aux *prières* du capitaine-général. Autrefois les Romains envoyaient des ambassadeurs à leurs ennemis, une branche d'olivier d'une main et une épée de l'autre. La guerre ou la paix, choisissez. Les prières qu'un capitaine-général adresse à un obscur geôlier doivent ressembler un peu à ce langage. Faites telle déclaration, et vous serez récompensé, si vous ne le faites pas vous serez châtié ! Quelle est la valeur d'une lettre écrite en de pareilles circonstances, en vue des gril es menaçantes du Moro, et par un homme qui est en la puissance d'un capitaine-général de Cuba ? Je le demande, que veut-on que nous en fassions !

Que Rey revienne ici, qu'on le remette sur le sol américain, qu'il sache qu'il n'y a de souverain ici que la loi, et alors qu'il parle ! Sa déclaration serait assurément moins suspecte, et à moins qu'il ne soit préalablement gagné par l'appât de l'or jusqu'à se faire parjure dans une cause où son nom sert de base à une question d'humanité et de liberté universelle, il pourra son doigt accusateur sur tous les fronts coupables. Je n'en puis douter, car déjà tout est prouvé, et les coupables ne sauraient échapper à la vindicte des lois et de l'opinion publique.

M. Larue répond à M. Dufour. Il parle de l'annexion de Cuba, c'est, dit-il, le but de ceux qui fomentent cette affaire, mais il ne feront que retarder l'heure de l'annexion par leur témérité. Un enlèvement, continue M. Larue, n'existe pas sans violence ; il faut qu'il se fasse sans le consentement de la victime. Or, voici une déclaration où Rey affirme qu'il est parti de son plein gré.

M. Warfield succède à M. Larue. Il le suit pied à pied et revient sur les considérations faites déjà par M. Dufour. Il avoue que le consentement, la violence sont le nœud de l'affaire. Mais si Rey est réellement parti de son plein gré, n'est-il pas singulier qu'il ait fallu l'aide compromettant de Marie et de Llorente, assistés de quatre bons marins pour le faire partir ? M. Warfield relève ce qui a été dit de l'*annexion*, l'accusation n'en a jamais parlé. C'est la défense qui a levé ce lièvre avec l'espoir de nous entraver. Je ne puis cependant répondre de l'avenir, car certainement les sentiments du jour sont en faveur de l'indépendance de la belle île de Cuba.

Contre-examen — Avez-vous l'habitude de renvoyer à la Havane tous les *exhorto* ?

Oui. L'*exhorto* relatif à Rey a été renvoyé à la Havane le 1er juin.

Combien de jours se sont écoulés entre la première et la seconde visite de Garcia ?

Deux ou trois jours, je crois. Trois jours au plus.

Et entre la seconde et la troisième ?

La troisième visite a eu lieu le 3 ou le 4 juillet.

Quel jour vint-il pour la première fois chez le Consul ?

Je ne puis pas le dire. La seconde visite a eu lieu le 26 juin.

Alors la première visite a eu lieu le 23 ?

Oui, Monsieur.

Lorsque Ayala, le Consul, Llorente et Rey sont revenus chez le Consul, après qu'Ayala eût annoncé l'arrivée de ce dernier, sont-ils venus dans la même voiture qu'avaient prise Ayala et le Consul en s'en allant ?

Oui, Monsieur. J'ai vu la voiture venir. J'ai vu souvent Ayala dans le bureau du Consul. J'ai porté moi-même des lettres du Consul à bord du *P. Soulé*. Je ne puis pas dire si des lettres ont été confiées à Ayala. Je ne crois pas qu'Ayala ait été envoyé par le Consul à la Havane.

Ayala n'a-t-il pas reçu le même soir trois cents piastres du Consul ?

M. Dufour.—Nous prouverons, par ses propres déclarations, qu'il a reçu cette somme.

Le témoin.—J'ai dit que j'étais sûr que le Consul n'avait pas donné de l'argent à Ayala, parce que je suis tout le temps au bureau et que Don Carlos de España ne m'en a rien dit. Lorsque le 26 juin, je montai au premier, pendant que Llorente, Rey et le Consul s'entretenaient ensemble, j'appelai Don Carlos de España et j'eus avec lui une courte conversation. Llorente m'avait déjà demandé le sceau du consulat. Il y avait une demi-heure que le Consul et Ayala étaient absents, lorsqu'ils revinrent en compagnie de M. Garcia. C'était entre midi et 2 heures. Ils entrèrent au bureau et le Consul dit à M. Garcia: Vous êtes dans la maison de sa Majesté Catholique. Puis ils montèrent tous ensemble et je restai seul au bureau.

M. Garcia paraissait-il effrayé ?

Oui, il paraissait très inquiet. Je n'ai pas entendu le Consul dire à M. Garcia qu'il l'enverrait à la Havane par la première occasion. Je n'ai pas vu M. Ayala le 26 ; il est parti le 27 à bord du *P. Soulé*. Llorente était bien connu du Consul ; il venait souvent au bureau.

Le Consul ne demeure-t-il pas, depuis que sa famille est absente, chez Puig, Mier & Co. ?

Il y dîne très souvent, et c'est là que je le trouve toutes les fois que j'ai besoin de lui; mais je ne sais pas s'il y demeure parce que je ne dors pas dans la maison. L'*exhorto* a été reçu le 16 mai ; la réponse a été faite le 1er juin. Je crois que la réponse n'était pas encore faite lorsque M. Trescases vint chez le Consul. Je suis sûr que le Consul et M. Trescases ne sont pas montés au premier ; c'est au moins ce que je pense.

Nous ne voulons pas savoir ce que vous pensez, mais ce que vous savez. Vous dites qu'ils ne sont pas montés au premier ?

Non.—Plus de six mois auparavant M. Trescases était venu au consulat.

Le commissaire—Etes-vous sûr qu'ils n'aient pas pu monter sans que vous le sussiez ?

Je n'en suis pas sûr; mais je ne crois pas qu'ils soient montés.

Contre examen—Le 3 ou le 4 juillet, date de la dernière visite de M. Garcia, il vint seul au bureau du consul; il traversa le corridor sans rien dire; il avait une redingote noire et un chapeau de panama. C'était entre midi et 3 heures. Il ne me regarda pas.—Le consul a écrit plusieurs lettres particulières pour demander le pardon de Garcia. Je le sais parce qu'il me l'a dit; je crois qu'il m'en a parlé dans les premiers jours de juin, peu de temps après avoir renvoyé l'*exhorto*. Le capitaine McConnell venait au bureau toutes les fois qu'il voulait expédier son navire. Il parle un peu l'espagnol; mais il s'entretient avec le consul en anglais. C'est le 2 ou le 3 juillet que nous avons reçu la lettre concernant le passeport. Le consul a écrit par le *Mary Ellen* une lettre relative à l'état sanitaire du port de la Nouvelle-Orléans; il annonçait aux autorités qu'il ne régnait pas ici d'épidémie; il se bornait à dire qu'il y avait encore quelques cas de choléra dans les hôpitaux, c'est le 5 juillet, entre 11 et 2 heures que le capitaine McConnell est venu au bureau du consul pour la dernière fois.

Saviez-vous, lorsque vous faisiez le passeport de Garcia sous le nom de Pedro Murga y Romeo, que c'était un faux passeport ?

Vous pouvez l'appeler ainsi.

Saviez-vous que c'était un faux nom ?

Oui, Monsieur—Quant au signalement de Garcia c'est le consul qui a eu la bonté de me dicter les détails que j'ignorais. Le signalement m'a paru exact. J'ai fait le passeport le 5 juillet.

Interrogé de nouveau par les avocats de la défense, le témoin déclare que le capitaine McConnell a apporté son manifeste au consulat le 3 juillet. Il ne se souvient pas de la maison à laquelle le chargement était consigné.

La séance est levée. La Cour se réunira de nouveau cette après-midi à 5 heures.

NOUVELLES DE ROME.

En entrant à Rome, le 3 juillet, le général Oudinot a publié la proclamation suivante :

" Habitans de Rome !

" L'armée envoyée par la République française sur votre territoire a pour mission de rétablir l'ordre réclamé par le vœu des populations. Une minorité factieuse ou égarée nous a contraints de donner l'assaut à vos remparts. Nous sommes maîtres de la place; nous accomplirons notre mission. Au milieu des témoignages de sympathie qui nous ont accueillis, là surtout où les sentiments du vrai peuple romain n'étaient pas contestables, quelques clameurs hostiles se sont fait entendre, et nous ont forcés à une répression immédiate.

" Que les gens de bien et les vrais amis de la liberté reprennent confiance; que les ennemis de l'ordre et de la société sachent que, si des manifestations oppressives provoquées par une faction étrangère se renouvelaient, elles seraient rigoureusement punies.

" Pour donner à la sécurité publique des garanties positives, j'arrête les dispositions suivantes:

" Provisoirement tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains de l'autorité militaire; elle fera immédiatement appel au concours de l'autorité municipale.

" L'Assemblée, le gouvernement, dont le règne violent et oppressif a commencé par l'ingratitude, et a fini par un appel impie à la guerre contre une nation amie des populations romaines, cessent d'exister.

" Les clubs et les associations politiques sont fermés. Toute publication par la voie de la presse, toute affiche non autorisée par l'autorité militaire, sont provisoirement interdites.

" Les délits contre les personnes et les propriétés sont justiciables des tribunaux militaires.

" Le général de division Rostolan est nommé gouverneur de Rome.

" Le général de brigade Sauvan est nommé commandant de la place.

" Le colonel Sol est nommé major de place.

" Rome, 3 juillet.

" Le général commandant en chef.
" OUDINOT DE REGGIO. "

Les journaux italiens, dit la *Presse*, ont très peu de détails sur les événemens qui ont précédé l'entrée de l'armée française. Nous reproduisons cependant les faits oubliés par les correspondances et qui peuvent offrir quelqu'intérêt.

Après le décret qui proclamait l'impossibilité d'une plus longue résistance, les triumvirs, persistant dans leur résolution de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, ont donné leur démission. L'Assemblée, tout en se réservant la plénitude de tous les pouvoirs, a nommé un nouveau triumvirat, composé de MM. Saliceti, Calandrelli et Mariani.

Voici la lettre adressée à l'Assemblée par M Mazzini:

" Ma conscience ne me permet pas d'accepter la mission de communiquer au général Oudinot le décret de l'Assemblée du 30 juin. J'étais votre mandataire et triumvir pour défendre Rome et la République; c'était qu'on me demande change la nature de mon mandat. Je me sens dégagé, et je résigne mon pouvoir entre vos mains."

Les deux autres triumvirs ont également protesté, et c'est alors qu'est partie pour le quartier-général de notre armée, une députation composée de MM. Gaglieimetti, Feliciani et Deandreis, chargés de soumettre au général Oudinot les conditions suivantes :

" 1o L'armée française entrera dans la ville de Rome et occupera les positions militaires qu'elle jugera convenables;

" 2o Les corps militaires qui, d'accord avec le général Oudinot et les autorités militaires de Rome, resteront dans la ville, feront le service en compagnie des troupes françaises dans la ville et le fort Saint-Ange;

" 3o Les autorités militaires romaines établiront divers cantonnements pour les troupes de toutes armes qui ne resteront pas en ville;

" 4o Toutes les communications avec Rome, interrompues par l'armée française, seront rétablies.

" 5o Les travaux de défense dans l'intérieur de la ville n'ayant plus d'utilité, seront détruits et la circulation entièrement rétablie.

" 6o La liberté individuelle et l'inviolabilité des personnes pour tout fait antérieur et la sécurité des propriétés seront garanties indistinctement pour tout le monde;

" 7o La garde nationale est maintenue en activité de service, aux termes de son institution;

" 8o La France ne s'occupe pas d'administration intérieure. "

Il n'est pas facile de savoir exactement, d'après les journaux, quelle a été la réponse du général Oudinot. La plupart des correspondances disent qu'il a formellement repoussé toute espèce de condition, et que la députation s'est alors contentée de faire un appel à ses sentimens généreux. D'autres, au contraire, assurent que les conditions ont été arrêtées d'un commun accord ; il y a donc incertitude à cet égard. Quelques journaux assurent que les consuls anglais et américain avaient accompagné les trois membres de la municipalité, et qu'ils assistaient à la conférence avec le général Oudinot.

Il paraît que les Romains ont fait des pertes énormes. Le dernier jour seulement, ils ont eu quinze cents hommes hors de combat, tués ou blessés. Le colonel Manara, qui avait pris une part si active et si brillante à toutes les affaires, a été tué d'un coup de fusil au moment où il passait la tête à une fenêtre où se trouvait Garibaldi. Le nègre qui accompagnait toujours celui-ci, et qui s'était souvent fait remarquer dans les diverses aventures de cet intrépide chef de partisans, a eu la tête emportée par un éclat de bombe.

Mazzini et Avezzana sont partis, le premier avec un passeport anglais, l'autre avec un passeport américain.

Garibaldi, à la tête de 3 ou 4,000 des siens, a pris le chemin de Velletri, poursuivi par la cavalerie française.

HONGRIE.

Le journal le *Sziyelmeso* de Presbourg, du 5 juillet, rapporte qu'une bataille sanglante a eu lieu l'avant-veille près de Comorn, et a duré depuis le matin jusqu'au soir. L'armée impériale avait pris position près d'Upsony; son but était d'enlever les retranchemens que les insurgés y avaient élevés, et qu'ils semblaient résolus à défendre à la dernière extrémité.

On assure que 1,500 hommes sont restés sur le champ de bataille. Les Russes ont enlevé treize canons; mais la feuille autrichienne ne dit pas si les impériaux ont réussi à débusquer l'ennemi. On peut conclure de ce silence que l'attaque a échoué.

Le bruit courait à Presbourg que Georgew offrait de capituler sans conditions pour lui-même, pourvu qu'une amnistie générale fût accordée aux troupes sous ses ordres. Nous ferons remarquer que ce n'est pas la première fois que les feuilles autrichiennes répandent de pareils bruits sur le compte du jeune général magyar.

Au nord, le quartier général du prince Paskewitch était toujours à Forro, entre Kaschau et Mikolez; le corps principal à Mikolez, la gauche à Tokai. Le prince attendait la réunion de toutes ses forces, et à l'heure où nous écrivons, Debreczin doit être au pouvoir des Russes.

Au sud, le choléra a amené un terrible malentendu à Neusatz: une partie de la population, composée en grande partie d'Allemands et de Magyars, avait obtenu l'autorisation de sortir de la ville; mais l'armée impériale, occupée du siège de Peterwardein, ville contiguë, crut que les assiégés tentaient une sortie et tuèrent une grande partie de cette population inoffensive à coups de fusil et de mitraille.

Le journal la *Bukowine* publie des lettres de la Moldavie du 25 juin, annonçant qu'un engagement terrible a eu lieu le 19 et le 20 juin près de Predal, sur la frontière qui sépare la Valachie de la Transylvanie. Des deux côtés on s'est battu avec un indicible acharnement. Cependant les Russes ont réussi à enlever les défilés de Toersburg. Mais on se demande à quoi bon cette bataille, lorsque les Russes sont maîtres des défilés de Tomos, qui suffisent pour arriver à Cronstadt. La prise d'Hermanstadt est confirmée par une lettre de Czernowitz du 30 juin.

Il paraît positif que Dembinski a résigné son commandement et a été remplacé par Vinoki. Dembinski et Perczel, qui a été destitué, se trouvent tous les deux à Pesth.

ALLEMAGNE.

Le quartier-général de l'armée d'opération dans le grand-duché de Bade se trouvait, le 3 juillet, à Offenbourg, d'où un corps d'avant-garde s'est porté, le 4, sur Oberndorf, dans la Forêt-Noire. Des individus appartenant à des corps-francs débandés se tenaient cachés dans les montagnes. Le général Miller a occupé la ligne de la frontière wurtembergeoise, d'où il comptait s'avancer jusqu'à Rottweil, dans le Wurtemberg, et rentrer par Villingen dans le grand-duché de Bade.

On écrit, en effet, de Rottweil, le 5 juillet, que l'avant-garde, commandée par le général Beckfold, venait d'y arriver, ainsi que le général Miller avec son état-major. On y attendait le même jour le général Peucker. On disait que Struve était à Donauschingen, où il aurait réuni un corps de 8,000 hommes, avec lesquels il s'avancerait sur Rottweil, conjointement avec un corps de 10,000 hommes commandé par Sigel.

Le *Mercure de Souabe* rapporte, en date de Rottweil, 6 juillet, que le corps de Sigel s'est retiré à Donauschingen, mais qu'il ne comptait que 2,000 hommes avec 16 canons.

A Kuppenheim, le général Groeben a publié, le 5 juillet, l'avis suivant :

" Les insurgés ont quitté Freibourg. Les deux régimens de cavalerie qui étaient encore avec eux, ainsi que l'artillerie à cheval et une partie de l'infanterie, sont restés à Fribourg et ont fait leur soumission au prince de Prusse. En conséquence, l'occupation de Fribourg aura lieu demain.

" Signé : COMTE DE GROEBEN,
" Lieutenant général. "

Les nouvelles que l'on a reçues de Rastadt s'accordent à dire que la garnison, y compris les corps francs qui se sont réfugiés dans la forteresse, n'est plus que de 3,000 hommes : l'infanterie et les bourgeois seraient disposés à capituler, mais l'artillerie s'y oppose. Il n'y a de vivres que pour quinze jours et les munitions commencent à manquer.

Si nous en croyons d'ailleurs une lettre publiée par le *Journal de Francfort*, les assiégeants auraient eu recours au bombardement.

IRLANDE.

MM. Smith O'Brien, Meagher, Manus O'Doherty, chefs du mouvement qui a éclaté l'année dernière en Irlande, viennent d'être embarqués sur le *Swift*, et sont partis pour l'exil auquel ils ont été condamnés.

On sait que la peine de mort, d'abord prononcée contre eux, a été commuée en celle de la déportation à vie dans la colonie de Van Diémen.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Steamship Yacht, Thompson, pr Galveston.
Steamer E A Ogden, Haviland, pr Galveston.
Navire Orozimbo, Prod'mo, pr Gênes.
Isaac Alerton, Smith, pr Gênes.
Barque Napoleon, Bolin, pr Gênes.
Convoy, Pitman, pr Charleston.
Brick Belina, Vent, pr la Havane.

ARRIVÉS.

Steamship Falcon, Hartstein, de Chagres.
Goëlette Lois, Pennell, de Pensacola.
Alice, Miner, de Pensacola.

—STEAMERS —
Griffin Yeatman, Selapi, de Cincinnatti.
Belvidere, Lodwick, de Cincinnati.
Chancellor, Bacon, de Louisville.
Melodeon, McMakan, de st Louis.
Natches, Leathers, de Vicksburg.
Muscle No 2, Gruartney, de Lafourche.
Duck River, Applegate, de Jefferson.
Gipsey, Ure, de Bayou Sara.
Jas L Day, Giberson, de Mobile.
Oregon, Heira, de Mobile.

Ports étrangers.
(*Par le steamer Europa.*)

Liverpool, 9 juillet—Arrivés, Fairfield, Loveland, de la Nlle Orléans;—8, Midlands, Grom, do. Ocean Queen, do.—Partis le 10 juillet, Peter Foulker, pr la Nlle Orléans,—8, Gosey, tum, Lowther, pr la Nlle-Orléans.

Chargeant à Liverpool pour la Nlle Orléans, 14, Mary Mard Little, Wm V Kent, Varney.

Londres, 12 juillet—Chargeant pour la Nlle Orléans, Loretto Fish, Gates.

Havre, 10 juillet—Arrivés, Adams Gray, Jacques Laffitte, Casper, de la Nlle Orléans;—Chargeant, Thomas Wright, Babbidge,—partant, Brunswick, Thomas,—partant le 5 août, Windsor Castle, Sa upson,—18, Jacques Laffitte, Casper.

Anvers, 6 juillet—Arrivé, Exchange, Major, de la Nlle Orléans.

Bordeaux, 10 juillet—Arrivés, Catherine, Watts, —5, Laure, Dupuy, de la Nlle Orléans.

Elseneur, 30 juin—Le Bengal, Bray, de la Nlle Orléans, pour St Petersbourg, est en quarantaine.

Grimsby, 7 juillet—Arrivé, Kepler, Krudrop, de la Nlle Orléans.

Gottenburg, 3 juillet—Arrivés, Norden, Nieman, —30 juin, Louisa, Kinball, Ashburton, Williams, de la Nlle-Orléans.

Newport, 12 juillet—Arrivé, Russia, Rantiford, de la Nlle Orléans.

Trieste, 2 juillet—Arrivé, Comte Zichy, Compartich, de la Nlle-Orléans.

Youghall, 11 juillet—Dans les parages, Wm Ward, de la Nlle-Orléans.

LIGNE DE CUNARD.

D'ANGLETERRE.

Cambria, pour Boston............le 21 Juillet
America, pour New-York.........le 28 Juillet

D'AMERIQUE.

Cambria, de Boston...............le 15 Aout
America, de New-York...........le 22 Aout

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer J. B. DIONIS, collecteur actuel des taxes du 2me district représentatif, et renfermé par les rues St Louis, Levée, St-Philippe et toute la profondeur, comme candidat à la même place, aux élections de novembre prochain.

QUARTIER GENERAL.
LEGION DE LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 6 août 1849.

Honneurs Funèbres.

La mort ayant enlevé à la Légion un de ses plus dignes officiers, le major CHARLES FIEDO, commandant le 2me bataillon d'infanterie de la Légion.

La Légion prendra les armes et se réunira sur la rue du Canal, en face de la maison de l'Etat, ce matin 6 du courant, à 8 heures précises, pour rendre les honneurs funèbres à notre frère d'armes.

Le 2me bataillon d'infanterie commandant capitaine Dipaker, fournira l'escorte et fera les feux.

D. AUGUSTIN,
Brig. Général.

6 aout

QUARTIER GÉNÉRAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 4 août—A. D. 1849.—A. R.—74
Ordres spéciaux—No 7.
Sentence de Cour Martiale

SON EXCELLENCE le commandant en chef de la milice, ayant par son ordre spécial No. 12, transmis ce jour par le général Charles N. Rowley, adjudant et inspecteur général de l'Etat, chargé le général D. Augustin, commandant la Légion de la Louisiane, de l'exécution de la sentence de la cour martiale instituée à la requête du dit général par son Excellence pour juger le capitaine J. E. Boehler, commandant la seconde compagnie des Louisiana Fusiliers du 2d bataillon d'infanterie légère de la Légion, laquelle sentence a été rendue le 21 juillet 1849, dans les termes suivans, savoir :

"La cour, après mûre délibération sur les témoignages offerts en preuve, déclare l'accusé, le capitaine J. E. Boehler, de la 2e Cie des Louisiana Fusiliers No. 2, *coupable* de l'offense mentionnée en la 1re partie de la 1re charge, c'est à dire d'avoir fait un rapport faux et erroné, et qu'il est *non coupable* de l'offense également spécifiée en la 1ere charge, c'est-à-dire d'avoir eu connaissance de la fraude qui a été pratiquée en effaçant un numéro et y substituant un autre sur le coup tiré, ou d'y avoir participé; et qu'il est *coupable* de l'offense spécifiée en la seconde charge, et qu'il est *non-coupable* de l'offense mentionnée en la troisième charge. Et cette cour condamne le dit capitaine J. E. Boehler à être suspendu de son commandement comme capitaine pendant un délai de trois mois à dater de ce jour."

La dite sentence ayant été approuvée le 1er du courant par le commandant en chef, et son exécution ayant été par lui ordonnée.

En conséquence il est ordonné, que le capitaine J. E. Boehler soit et demeure suspendu de son commandement comme capitaine de la 2de compagnie des Louisiana Fusiliers pendant trois mois à dater du 21 juillet 1849.

Il est de plus ordonné, que la médaille d'or accordée au soldat Joseph Preig, de la 2de Compagnie des Louisiana Fusiliers au tir à la cible à l'Orangerie de Darcantel, le 20 mai dernier, ayant été accordée par suite d'un rapport qui se trouve constaté avoir été faux et erroné, soit rapportée par le dit Joseph Preig et par lui remise à l'officier commandant la compagnie qui en fera remise au quartier-général ou au chef de son bataillon. Le capitaine J. Dipacker, commandant le 2d bataillon d'infanterie de la Légion prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution du présent ordre, et en fera son rapport au commandant de son régiment dans un délai de quinze jours, à dater du présent ordre.

Le lieutenant colonel A. Landry, commandant le régiment d'infanterie est chargé de l'exécution du présent ordre.

D. AUGUSTIN,
Brig. Général.

Contresigné,
S. Lovett B. Waldo,
Aide de Camp.
6aout

Vice-Consulat du Brésil.

Nouvelle-Orléans, 2 août 1849.

A LA requête de M. José de Vargas, vice-consul du Brésil, le soussigné, vice-consul de la République Orientale de l'Uruguay, gérera le vice-consulat du Brésil, dans son bureau, rue de la Commune, No 37.
B. VALLS.
3 aout—3f

JAMBONS DE GALICE—Venant d'arriver par le brick Belina, un baril jambons de Galice, qualité supérieure, à vendre par
Fco. de FUENTES & CO,
3aout 93, rue Commune

VENANT venant d'arriver par le navire Victoria, de Bordeaux,
20 barriques vin rouge Montferrand.
8 caisses cerises à l'eau-de-vie, à vendre par
Fco. de FUENTES & Co,
2 aout 93, Commune.

ETOFFES ÉPAISSES DE LA VIRGINIE.

NOUS sollicitons les habitants et les familles qui visitent la ville, à venir examiner notre stock d'étoffes en coton,—d'Osnaburgs de 7/8 et de 4/4, d'Osnaburgs de 28 pouces—coton à drape, à l'usage des familles ; idem très épais—cotons écrus de Pittsfields et Bartlett, ainsi que beaucoup d'autres.

ETOFFES EN FIL.

Toile à drape 10/4 et 12/4, de Barnsley; toile à couvrir les traversins, gingas fil en couleur; Lustres et guinghams; toile sans apprêt d'Irlande, en pièces et demi-pièces, à l'usage des familles.

Nappes et serviettes damassées et à œil de perdrix ; toile de Hollande écrue et blanche ; mouchoirs de batiste, fil à coudre, etc. etc.

Le tout actuellement offert à des prix convenables à la saison.
J. H. PALMER,
11 juil 36 rue Gravier

CHAUDIERES A SUCRE—Une machine à vapeur de 12 sur 36, et toujours en main, un assortiment complet de chaudières à sucre en fer forgé et de différentes dimensions. Ces chaudières sont faites d'après les derniers modèles de New-York, à vendre par
BONNER & SMITH,
10jn—3m 36, rue du Camp

CREMES A LA GLACE.
SORBETS ET LIMONADES,
Sur la place St-Antoine.

COURVOISIER & Co. préviennent le public que dimanche prochain 1er avril, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, situé place St-Antoine, où l'on servira journellement des Glaces, Sorbets et Limonades, depuis onze heures du matin jusqu'à la même heure du soir. 20 mars

CAFE—40 sacs café Havane, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
[illegible] 116 rue Royale

LES soussignés ont l'avantage d'annoncer à messieurs les entrepreneurs et au public en général, que leur nouveau moulin (situé Promenade Carondelet près le Jardin de Tivoli) est en opération et qu'ils sont prêts à recevoir les ordres tant pour plancher embouveté de toutes dimensions que pour sciage ou ouvrage de tourneur.

Ayant porté tous leurs soins à la confection de leurs machines et n'ayant rien épargné pour les monter d'une manière aussi parfaite que possible, ils se flattent de pouvoir satisfaire les personnes qui s'adresseront à eux. Ils ont en main un grand stock de bois très sec prêt à être travaillé, de même qu'un grand assortiment de bois de charpente de toutes dimensions, et cypre brut et embouveté. Enfin, ils espèrent par leurs soins et leur exactitude mériter le patronage de leurs anciens comme de leurs nouveaux clients, ainsi qu'ils le faisaient avant l'incendie qui détruisit leur moulin en janvier dernier.

Leur office est situé rue Franklin, au Vieux Bassin, entre Toulouse et St-Louis.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1849.
6 aout—1m L. DEPOUILLY & CO.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Magasin de graines a été transféré du No 19, rue Gravier, au No 20, rue CANAL, nouveaux magasins sur la Levée.
6aout Wm. DINN, Agent.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—129 caisses en déchargement du navire Harrisburg, à vendre par
R. G. HOBBS.
6 aout 19, rue de la Douane.

EN débarquement des navires Victoria et California, de Bordeaux,
100 caisses de 12 bouteilles Haut Sauterne, vieux.
100 do do do Barsac, do
27 barils vinaigre blanc.
15 balles bouchons assortis.
1 caisse piano de [illegible].
A vendre par le soussigné.
V. MAIGNAN,
6aout 87, rue St-Louis

CONSTAMMENT en magasin et à vendre par le soussigné,
Un assortiment complet de VINS des meilleurs crûs, pour familles, bouchons, fruits, absinthe, eau de vie, &c.
V. MAIGNAN,
6aout 87, rue St-Louis.

A VENDRE au débarquement du navire Victoria, de Bordeaux,
20 barriques vin rouge, bon ordinaire.
30 barils vin blanc Haut Sauterne.
10 quarts pipes eau de vie, marque J. Roveau.
100 caisses absinthe Sauvajol, Broneton & Co,
Par POUGET FILS,
6aout 19, rue Conti, entre Chartres et Levée

EN débarquement du navire Victoria, de Bordeaux :
20 barriques vin rouge Margaux,
8 do do Chateau-Margaux,
8 1/2 do do do;
100 demi barriques vin blanc Sauterne;
200 caisses vin rouge St-Julien.
12 do vin blanc Chateau Léoville,
13 do vin de Bourgogne Clos Vougeot,
5 demi pipes eau-de-vie Castillon 1825,
10 quarts do do do,
100 do do do Ph Godard,
40 do do do C. Marque,
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
6 aout 17 et 19, rue St Louis.

EN débarquement des navires California et Victoria, venant de Bordeaux,
101 barriques vin rouge St-Julien et St Estephe
113 barils vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac,
6 quarts pipes eau-de-vie,
A vendre par AUG. MOLIER,
6 aout—6 50, rue St Louis.

Avis aux Tailleurs.

L E P A R I S I E N,
Journal théorique de l'art du Tailleur.
Revue des modes d'hommes.

CE journal paraît à Paris tous les mois. Chaque numéro est accompagné alternativement d'un grand et d'un petit patron et d'une ou deux gravures de modes.

On souscrit de la Nouvelle Orléans chez
VOM. HEBERT,
149, rue de Chartres.

Le prix d'abonnement est de $4 par an, payables d'avance. [illegible]

MADAME PRADAT a l'honneur d'annoncer à ses amis qu'elle donnera un GRAND BAL à l'hôtel du Chêne Vert, [illegible]
Enfin, le 7 aout 1849
Commissaires.
Zénon Trudeau, Chas Forstal,
Thos Miles, Benj Toledano,
J J Janiot, Jno B Pradat.
2 aout—3

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

AU lecteur de cette feuille, qui indiquera au soussigné où 25 piastres pour arrêter et mettre en prison, dans la Première Municipalité, le nègre CELESTIN, il est âgé de 22 à 23 ans, taille de cinq pieds cinq à six pouces, a un peu de barbe et un commencement de moustache, il avait lors de son départ une vieille levite et un pantalon de merinos noir, chapeau noir en paille avec un crêpe, et une chemise en coton, un peu passée.
2 aout—17

Couvertures de Z. Granier, de Montpellier.

LES soussignés, agents de Z. Granier, ont l'honneur de prévenir Messieurs les habitants et négociants, qu'ils ont en magasin pour commencer la saison,
201 balles couvertures blanches, 1re qualité.
100 do do 2me do
150 do do verte, grise et bleue, 1re qualité, qu'ils vendront en lot convenable à acheteurs à des conditions avantageuses.
DE GOER & RIFFLARD.
2aout 21, Magasine.

MOUCHOIRS Foulards en soie, en débarquement du navire John Dunlap, de Liverpool,
30 pièces foulards soie extra grande superfine.
100 do do pour enfants, à vendre par
2 aout DE GOER & RIFFLARD

DAMAS COTON pour rideaux—3 caisses Damas coton fonds rouge, en débarquement du navire Ontario du Havre, à vendre par
2 aout DE GOER & RIFFLARD

COGNAC PELLEVOISIN— 4e preuve pâle — 10 1/2, 15 4/4, 10 8/4 pipe Cognac Pellevoisin 4e preuve de couleur foncée—10 1/2, 15 4/4 pipe Cognac Pellevoisin.
2e preuve, 1845, pâle—5 1/2, 15 4/4 pipe Cognac Pellevoisin.
2e preuve, 1845, pâle—5 4/4, 10 8/4 pipe Cognac Pellevoisin—en débarquement du navire Ontario, du Havre, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
2 aout—15 99, rue de la Douane

50 balles couvertures françaises de 3 points, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
2 aout 1m 99, rue de la Douane.

SARDINES FRAICHES—500 boîtes et 2,500 demi boîtes sardines en débarquement du navire California, de Bordeaux, à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co,
2 aout—15 99 rue de la Douane

A VENDRE en débarquement du navire Victoria, venant de Bordeaux—
6 balles de bouchons pointus de 30,000 chaque,
6 balles do réguliers de 30 et 15,000 chaque.
N. DUDOUYT,
2aout. 13, rue Toulouse.

ALCOOL— 20 barils alcool, haute preuve, en débarquement du steamer Alhambra, à vendre par NATHAN JARVIS & CO,
Agents du Laboratoire de l'Ohio,
2aout enc. Magazine et Commune

BLANC DE PLOMB—10 tonneaux blanc de plomb en débarquement du navire Memphis, à vendre par NATHAN JARVIS & Co,
2aout Encoignure Magasine et Commune

QUININE—1,500 onces sulfate de quinine, à vendre par NATHAN JARVIS & Co,
2aout Encoignure Magasine et Commune

EN débarquement du navire Victoria, de Bordeaux :
191 barriques vin rouge St-Julien et St-Estephe
18 barils vin blanc.
6 quarts pipes eau de vie, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
2 aout—6 No. 50 rue St-Louis

A LOUER—*La propriété connue sous le nom de Rafinerie à sucre Washington, située rue Camcaleo, Troisième Municipalité. Possession immédiate.*

CETTE propriété a 196 pieds de face sur 171 pieds de profondeur. Les batisses sont en bon ordre et peuvent servir de raffinerie ou être converties en magasin d'entrepôt. Le prix de la location sera modéré si l'on trouve un bon locataire.

S'adresser au No 47, rue Bienville. 14 juin

MAISON A LOUER.

Située rue Treme, faisant face au canal Carondelet, aussi à la rue St Pierre, avec un magasin, trois chambres, cuisine, cour, water-work et toutes autres facilités; cette maison vient d'être réparée tout à neuf.

S'adresser à Tatout frères, 161, rue de Chartres encoignure Toulouse. 21 juin

BAINS ! BAINS !

LES bains, récemment construits, au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse, sont maintenant ouverts au public. Les chambres sont bien éclairées, parfaitement aérées On peut y prendre des bains chauds et froids, ou des bains de douche. Le propriétaire n'a rien épargné pour satisfaire le goût et les besoins des amateurs.

Le propriétaire de cet établissement fait maintenant construire, rue Conti, près le coin de la rue Dauphine, sur l'emplacement des anciens bains, un nouvel établissement qui surpassera tous ceux qui existent aujourd'hui à la Nouvelle-Orléans. On y pourra prendre des bains chauds, froids, bains de douche, de vapeur, sulfureux et autres, depuis 5 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir.
12 juillet—3m

CHAUX—600 barils chaux fraîche, en débarquement des bateaux Sultana et Tuscumbia, à vendre par
P. H. MONSSEAUX,
25 juil 218, rue St-Louis.

INDIGO.—3 surons indigo de Guatemala, en débarquement du brick Belina, et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
31juil 31, Commune.

ALCOOL—25 barils de la marque bien connue de J. d'Homergue & Co, 91 et 95 pour cent, en magasin et à vendre par
W. H. SIMMONS,
31juil 31, rue Gravier.

GRAINES pour oiseaux—10 barils en débarquement du navire Oswego, à vendre par
B. VALLS,
31 juillet 37, rue Commune.

CIGARES de la Havane—94,480 en débarquement du brick Belina, à vendre par
B. VALLS,
31 juil 37, rue Commune

CAFE de la Havane—40 sacs en débarquement du brick Belina, à vendre par
B. VALLS,
31 juil 37, Commune.

SERRURES FRANCAISES—10 caisses de serrures françaises numéros assortis, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
31 juil 22 rue St-Louis

TOILE A VOILE DE COTON.— Pour tentes, prélarts et voiles, numéros assortis, marque de John Colt, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
31 juil 22 rue St-Louis

ABSYNTHE SUISSE—60 caisses absynthe Suisse, de Yersin et Lecoultre,
50 do do, de Dubied, père et fils, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
31juil 22, rue St Louis.

CAFE RIO—100 sacs café supérieur, à vendre par J. W. STANTON & Co,
31 juil Encoignure Magasine et Lafayette.

HUILE DE BALEINE—500 gallons huile pure, d'hiver, blanche, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
13 juil Encoignure Magasine et Lafayette.

EAU-DE-VIE—17 quarts de pipe eau-de-vie, [illegible] à vendre par
[illegible]

ASSURANCE MUTUELLE.

Seule Compagnie d'Assurance MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE, fondée en cette ville sous le PRINCIPE MUTUEL.

LE CRESCENT ASSURANCE MUTUELLE
DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Avec un capital souscrit et garanti de
200,000 piastres

Est maintenant prêt à recevoir des applications et délivrer des polices d'assurances, à son bureau situé à l'encoignure nord-ouest des rues Camp et Gravier, sur

L'Incendie et les Risques de Mer et des Fleuves,
Aux primes du Tarif.

CETTE Compagnie, établie sur le principe d'assurance mutuelle, est une institution du pays. Ses bénéfices seront investis et employés ici, sous le contrôle immédiat des Administrateurs et non envoyés dans d'autres villes pour y être placés.

Toute personne assurant avec cette compagnie devient intéressée à son succès, et les *profits*, au lieu d'être répartis entre un petit nombre d'actionnaires, appartiennent aux assurés. Les Administrateurs, convaincus de la nécessité d'avoir un fonds de réserve assez considérable pour faire face, en cas de perte, à toutes les calamités ordinaires, garantissent au public qu'ils ont maintenant un fonds capital de

Deux cent mille piastres

sujet à tous les accidents fortuits du capital et responsables des pertes de la Compagnie.

Les Administrateurs croyant que cette somme offre des sécurités suffisantes aux assurés, et que cette Compagnie présente des garanties peu ordinaires à un règlement prompt et libéral en cas de perte, les fonds étant déposés ici, et l'institution étant purement une institution du Sud, ses actes ne peuvent être contrôlés par des directeurs étrangers, et seront conformes en tout point au mode d'affaires et aux coutumes du pays.

Le portefeuille de la Compagnie est en tout temps ouvert pour l'inspection aux personnes qui désirent faire des assurances avec elle.

ADMINISTRATEURS.

Samuel Bell,	Thomas A. Adams,
J. A. Barelli,	Wm. P. Converse,
David Hadden,	John D. Bein,
Nathan Jarvis,	George Jonas,
J. P. C. Vies,	John M. Bell,
E. J. Walsh,	James Kirkman,
J. W. Zacharie,	John E. Hyde,
C. T. Buddecke,	Louis de Saulles,
C. A. Barriere,	O. L. Dabezeteen,
Z. Taylor,	Wm. Burgess,
J. Rillard,	C. R. Wright,
Moses Greenwood,	Glendy Burke,
J. W. Stanton,	R. Simms,
H. M. Wright,	R. B. Sumner,
John O. Woodruff,	W. B. McCutcheon,
F. Puig y Puig,	D. L. Raslett,
F. Y. Carlisle	

SAMUEL BELL, Président.
Tuos. A. Adams, Vice Président.
Chas J. Mansoni, Secrétaire. 25 juil—1an

A Vendre par suite de décès, à St Louis Mo.

UN Magasin de Confiseur bien achalandé, avec tous les ustensiles et outils, dont la moitié sont de Paris. La clientelle ne se vendra pas, mais la vente des outils se fera sans perte. Loyer modéré, ou autrement fixé par deux arbitres.

Le logement se compose du magasin faisant l'encoignure d'Olive St et la troisième, en face le théâtre, d'une arrière chambre et une au-dessus, deux autres formant mansardes, une cuisine, un laboratoire en ordre et une cave plancheyer, plafonnée et très sèche, servant autrefois de logement, une charbonnière à proximité du laboratoire, une fontaine dans la cour, &c, &c.

S'adresser à la Nlle-Orléans, chez M. J. N. Curien, rue Condé, en face la rue Madison.

Le loyer d'environ $43 à $45. La propriété se trouverait aussi à vendre, si l'acheteur le désirait.
25 juil—15f

MAISON BOYER FRERES,
Rue de Chartres, 112.

A VENDRE, en débarquement du navire le California, de Bordeaux,
126 barriques vin rouge, marques diverses.
60 barils vin blanc Haut Sauterne.
30 quarts pipe Cognac 4me preuve
En magasin, d'importation récente
25 paniers demi-bouteilles Champagne 1ere qual.
25 do grandes bout. do do
25 do huile demi-bouteilles, Plagniol,
25 do do grandes bouteilles, Marcelin Jne.
100 caisses absinthe 1ere qualité.
400 do vin rouge, diverses marques.
25 barils Oporto W., 1ere qualité.
15 do Madère, do
25 quarts Cognac, première qualité.
25 barriques vin rouge 1840, St Emilion 1ere qté.
15 barriques vin de Grousset.
4 balles bouchons demi fins,
200 dames-jeannes de grandeurs assorties, &c.
28 juillet

Charrettes pour Plantations, Roues, &c.

EN vente, un grand assortiment d'ouvrages de charronnerie, faits à Philadelphie, roues de charrette avec raies en fer ou en bois de toutes dimensions, charrettes légères, de fortes, brouettes, de ferronnier, &c.
Par JAMES D DENEGRE,
28 juil—1m 27, Vieille Levée

GRANDE LIQUIDATION.

MADAME MACÉ

AYANT cédé son établissement sans les marchandises, offre, à partir de lundi prochain 2 juillet, son magnifique assortiment de nouveautés à des prix réduits, environ de la moitié du prix de vente ordinaire, ce qui offre aux dames une occasion rare d'en faire des acquisitions.

Ne vendant plus, mais donnant presque en marchandise. Mme. Macé informe respectueusement les dames que les conditions seront comptant.

Les marchands trouveront beaucoup d'articles à des prix très avantageux.
No 34, rue de Chartres,
30 juin—9m Encoignure Douane.

COGNAC PELLEVOISIN—3 1/2, 15 4/4 et 30 8/4 pipes de preuve cognac Pellevoisin, en débarquement du brick Lucina, de Bordeaux, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
31 juil—15f 99, rue de la Douane.

COGNAC PELLEVOISIN—4e preuve, foncé en couleur,
37 quarts pipe Cognac.
30 barils Cognac.
5 demi-pipes do Cognac—4e preuve pâle.
15 quarts do do do
35 barils do do
5 1/2 et 7 4/4 pipe Cognac—3e preuve pâle, dans les magasins de la douane et à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co.
Seuls agents de MM. Pellevoisin Aîné & Co., de La Rochelle, et seuls importateurs de cette marque,
27 juillet 99, rue de la Douane.

2000 demi boîtes sardines à l'huile, de la pêche de cette année.
300 boîtes sardines à l'huile de la pêche de cette année, en débarquement du navire California, de Bordeaux, à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co.
31 juil—15 99 rue de la Douane

CIGARES—Un nombre cigares de la Havane, venant d'être reçus par le brick Selina, et qui livrera à bord du brick M. A. Jones, de la Havane, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
31 juillet 31, rue de la Commune

INDIGO—4 surons indigo de Guatemala en débarquement du brick M. A. Jones, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
31 juillet 31, rue de la Commune.

MIEL—25 barillets miel supérieur de Cuba, en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
31 juillet 31, rue de la Commune.

TOILES A DRAPS, TOILE D'IRLANDE.
Mouchoirs batiste, Alpacas noir.
Calicos couleurs foncées.
100 pièces guinghams français, nouveau genre, ayant plus d'une yarde de largeur, à vingt cents la yarde, venant d'arriver et à vendre par
THOMAS BRADY,
31 juil 21 rue de Chartres

A VENDRE en débarquement de la barque California, de Bordeaux
16 barriques vin rouge bon ordinaire.
50 barils vin blanc Haut Sauterne.
100 caisses vin rouge pour familles.
20 quarts pipes eau de vie 4me preuve, de la marque J. Roireau.
20 huitièmes pipes eau de vie 4me preuve, de la marque J. Roireau.
300000 bouchons à dames-jeannes, par
POUGET Fils, No. 19, rue Condé,
31 juil entre Levée et Chartres

VIN DE MARSEILLE—40 barriques vin de Marseille, à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co,
25 juil—10 27, rue St-Louis.

HUILE D'OLIVE—65 paniers huile d'olive en grandes bouteilles;
25 paniers do en petites bouteilles, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,
25 juil—10 27, rue St-Louis.

BOUCHONS—Constamment en main, un assortiment de bouchons de diverses qualités, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,
25 juil—10 27, rue St Louis.

AMANDES—70 balles amandes à la Dame, du Languedoc, à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co,
25 juil—10 27, rue St Louis

CHAMPAGNE—60 paniers champagne "Cordon Bleu", à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co,
25 juil—10 27, rue St-Louis.

COGNAC—10 demi pipes et 5 quarts do de la marque Camus de La Rochelle, à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co,
25 juil—10 27, rue St-Louis.

MAISON A LOUER—Le magasin nouvellement bâti, situé rue Vieille Levée, No. 84 1/2, entre Toulouse et Jefferson. Possession donnée immédiatement. Pour renseignement s'adresser à A. CARRIERE,
25 juil 95 Vieille Levée

Graines fraîches de Jardinage.
D'IMPORTATION DIRECTE.

Le soussigné vient de recevoir des meilleurs établissements de graines de Paris, un grand assortiment de graines fraîches, composé de,

Choux, savoir grands York précoces, St Denis, Allemand plat, Tête de Tambour, Quintal, Tête de Bœuf.

Radis:—Demi-long, navet rouge, longs écarlates, navet jaune, noir d'automne, navet blanc.

Laitues :—Pommes précoces, romaine, écossaise, épinards chenors.

Du Nord :—Betteraves rouges, longues do, douces do, blanches et plates do, têtes rouges do.

Gazon, herbe, do de vergers, do Timothy. Les graines ci dessus sont fraîches et garanties bonnes. S'adresser au No 19, rue Gravier,
3j WM. DINN, Agent.

TATOUT FRERES.

RECOIVENT par les navires Jacques Laffitte et St-Charles, du Havre, un joli assortiment de marchandises, qu'ils offrent à vendre à très bas prix, désirant liquider incessamment.

2 caisses contenant un assortiment de boutons de nacre assortis de grandeurs et de qualités,
1 caisse tabatières en buis et buffle,
1 do peignes à nœuds unis et découpés,
1 do démêloires buffle, façon et autres,
1 do mécaniques et crétons métalliques,
1 do dés à coudre assortis,
1 do agrafes plates assorties de Nos,
1 do poudre de toilette parfumée,
2 do savon fin et autre,
1 do huile macassar,
1 do brosses à dents, à cheveux et autres,
1 do crayons fins et superfins,
1 do gants en soie et en filet assortis,
6 do bretelles nouveau genre et autres,
1 do do blanche tricotées et pour enfant,
2 do cordonnet coton en pelottes,
2 do galon ou ruban fil assortis de Nos,
1 do veilleuses sur bois 1ère qualité,
1 do miroirs encadrés,
2 do bourses en soie et en coton,
4 do 21 paleatôt par livre, noir, bleu et écru assortis de Nos.

Constamment en magasin, un grand choix de bonneterie, tel que chaussons pour hommes, bas blancs, écrus, demi mêlés pour femme et enfants, [illegible] et ramages, [illegible] plumes, [illegible] de [illegible] et boutons [illegible] en bois [illegible]. Les marchands de la ville et de la campagne sont priés de venir visiter notre assortiment [illegible] artistes à très bas prix [illegible]
TATOUT FRERES

MALADIES DE LA PEAU
SIROP DE GIRARD.

Reçu par les derniers arrivages et en vente chez F. P. Ducongé, rue de Chartres 76
Seul dépôt de la Nlle-Orléans

MALADIES de la peau, telles que dartres syphilis, scrofules, gale, gourme, rhumatismes boutons, démangeaisons, rougeurs, etc. Guérison prompte, certaine et sans récidive par l'emploi du sirop sudorifique préparé par B. GIRARD, pharmacien, rue d'Enghien, No 8, à Paris, approuvé par MM. les professeurs de la Faculté de Médecine et publié par *ordre du gouvernement.*

Ce sirop, purement végétal, est reconnu par l'Académie royale de Médecine à Paris comme préférable à tous les dépuratifs en usage jusqu'à ce jour. Il est d'un emploi facile et d'un goût agréable ; une cuillerée dans un verre d'eau équivaut à une tasse de tisane concentrée ; il est employé également comme tonique et comme rafraîchissant ; il excite l'appétit, facilite les digestions, dissipe les glaires et détruit la constipation, enfin il purifie le sang, corrige la trop grande acreté des humeurs, rétablit la transpiration, l'embonpoint et la fraîcheur du teint.

Le flacon se vend à Paris à 10 fr. avec l'instruction. [illegible]

LA société précédemment établie au nom de Chas. MAILLOT & Co étant arrivée à son terme le 31 juillet dernier, les soussignés pour distinguer la maison d'autres du même nom continueront les affaires sous la raison de GILDEMEESTER & MAILLOT.
P. JOHN GILDEMEESTER
CHAS MAILLOT
1 aout—6 33 rue Gravier

A Vendre par le soussigné en débarquement du navire Victoria, venant de Bordeaux,
240 barriques vin rouge, bon ordinaire
60 futailles vin blanc Haut-Sauterne
12 quarts de pipes cognac Castillon
1100 caisses vin rouge, bon ordinaire.
100 do do au dessus de l'ordinaire.
G. M. LUCAS,
1aout 30, rue Bienville

A Vendre en magasin.
30 barriques vin rouge 1847
60 do do 1846.
10 do vin de Bergasse.
100 caisses vin blanc Haut Sauterne.
600 barils vin do
30 caisses absinthe suisse
30 dames-jeannes vieux vin d'Oporto.
G. M. LUCAS,
1aout 30, rue Bienville

EAU-DE-VIE—10 demi pipes, Jean Louis, 1805.
15 quarts pipe, Jean Louis, 1805.
5 demi do Maglory, 1-31.
10 quarts do do do
10 demi do John Durand, La Rochelle.
34 quarts do do do
10 demi do d'Alex. de Montezun, fine Champagne 1840
20 quarts do do de do.
A vendre au débarquement du California, par
J. & J. TARDOS,
1er aout 31, Vieille Levée.

EAU-DE-VIE—40 demi-pipes Alex. de Montezun fine Champagne 1840.
70 quarts do do do do
50 quarts J. Jacques.
30 barils do dans les magasins de la Douane, et à vendre par J & J TARDOS,
1 aout 31, Vieille Levée.

VINS—500 caisses vins fins divers crus, Haut Talence, Haut-Brion, Chateau Léoville, Branne Mouton.
30 barriques pour l'usage des familles, à vendre par J. & J. TARDOS,
1er aout 31, Vieille Levée

SAUCISSONS—15,000 livres saucissons imitation Lyon, toujours en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS,
1aout 31, Vieille-Levée.

COGNAC — à demi pipes cognac Jean Louis, 1805, 1re preuve,
16 quarts do cognac Jean Louis 1805 1ère preuve,
10 demi do do Maglory, 1ère preuve,
10 quarts do do do,
20 demi do eau de vie Rochelle John Durand & Co,
21 demi do Alex. de Montezun, 1ère preuve,
27 quarts do do do do
En débarquement du navire Victoria, et à vendre par J. & J. TARDOS,
1 aout 31, Vieille Levée.

PLUMES—1,300 livres plumes d'oie, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
98, rue des Magasins, et 11, Magasins Rouges,
1 aout 3me Municipalité

POULIES—1,000 poulies françaises de première qualité, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
98, rue des Magasins, et 11, Magasins Rouges,
1 aout 3me Municipalité

LOGE HERMANN.
No. 62.
A∴ M∴ DY∴

Sous la juridiction de la Grande Loge de la Louisiane—Incorporée en 1812.

LES Assemblées régulières de cette Loge auront lieu les seconds et les quatrièmes jeudis de chaque mois, à 7 heures du soir, au Friendship Hall—No. 116, rue de Chartres.

Les membres des Loges de cette juridiction, et tous les Frères résidents, sont respectueusement invités à nous visiter.
Par ordre, HENRY SIMONS, Vent.
16juil—30f

LIQUIDATION
Positive et sans aucune réserve
Rue de Chartres, No. 34.

Mme MACÉ

AYANT eu à remarquer quelques doutes parmi les dames sur la réalité de sa vente en LIQUIDATION A BON MARCHE, vient de nouveau les engager à visiter son magasin avant d'acheter ailleurs, elles y trouveront réellement de très grands avantages.

Le magasin étant très connu, il est inutile de donner le détail des marchandises. Elles se composent de tous les articles exclusivement à l'usage des dames, tout du meilleur goût et de qualité supérieure.

Mme MACÉ quittant les affaires très prochainement serait reconnaissante aux personnes qui lui doivent de vouloir bien solder leur compte.
31 juil

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES MARCHANDS a transféré ses bureaux au No. 2, rue Royale, dans les bâtisses Musson. 28juil 1

LANGUE ANGLAISE.
Rare opportunité.

CLASSES particulières d'anglais. Des classes seront ouvertes à dater du 1er août. Le prix des cours pendant l'été étant très modéré, offre une occasion rare à ceux qui désirent apprendre cette langue à peu de frais.

S'adresser au Collège d'Orléans, 65, rue des Ursulines, ou au bureau de ce journal. 27 juil

DISSOLUTION—La Société existant en cette ville sous la raison commerciale de Gavino Ledda & Co, a été dissoute le 1er juin.
Nouvelle-Orléans, 25 juillet 1849.
Signé PAUL JUGE Fils,
GAVINO LEDDA,
C. PASSY.
30 juin—15f

EN débarquement du navire Lucina, venant de Bordeaux,
216 caisses vin rouge Haut Brion C C
Aussi d'*importation antérieure* :
300 barriques vin rouge, à vendre par
30 juillet—3 A. & Z. CAVELIER

VIN supérieur de Mme veuve Mermau, chateau Le Crock de Germanville, près le chateau Lafitte. Le soussigné, seul agent, offre à vendre, viz
10 barriques très supérieure, 1846.
30 do supérieur, 1845
A. CARRIERE,
30 juil 95 Vieille Levée

Avis aux Planteurs Sucriers.

CHAUDIERES à sucre de dimensions assorties de 82 à 36 pouces de diamètre en fonte et en fer battu. Un moulin vertical à sucre à animaux, Rouleaux 36 sur 22 et 36 sur 24 pouces pouvant recevoir une flèche en bois et des roues extras.

Quatre moulins horizontaux à sucre à animaux, Rouleaux 48 sur 24 pouces, avec flèches en fer forgé.

Deux moulins horizontaux à sucre, à animaux, Rouleaux 48 sur 24 pouces, avec flèche en fer forgé.

Aussi un assortiment complet de barres, de grattes et bouches de fourneaux, de grandeurs assorties, toujours en mains et à vendre par
JUAN Y DE EGANA,
27 juil 47, rue Bienville.

A VENDRE—Une très belle vitrine en acajou avec porte à glace.
S'adresser rue Conti, No. 44. 24juil—3f

EN débarquement de la barque California, capitaine Robinson, de Bordeaux,
40 barriques vin rouge St Estèphe Médoc.
12 do do Macau.
20 do vin blanc Haut Sauterne.
51 caisses do do de 12 btles.
47 do vin rouge St Julien do
A vendre par B. TALAMON,
27juil 182 & 184, rue Royale

VIN DE MALAGA—25 barillets de 3 1/2 gallons chaque, vin doux de Malaga, qualité supérieure.
25 barillets de 3 1/2 gallons chaque, vin sec de Malaga, qualité supérieure et adapté pour familles, à vendre par DOMINIQUE LANATA
No 9 & 10, rue Jefferson.

A VENDRE au débarquement du brick Lucina, de Bordeaux,
2 caisses pâtés truffés en demi et quarts boîtes.
2 do champignons au naturel
9 do sardines à l'huile et au beurre.
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
27juil No 35 rue Natchez

QUININE—A vendre par
E. J. HART & CO,
27 juil 25, Tchoupitoulas.

OPIUM—Première qualité de Turquie, à vendre par E. J. HART & Co,
27 juil 25, rue Tchoupitoulas.

LE soussigné informe le public que MM. Boyer frères, de cette ville, sont ses agens légaux. Ceux auxquels il pourrait devoir, sont priés de s'adresser à ces Messieurs, à leur magasin, 112, rue de Chartres, qui sont autorisés à régler pour lui ses comptes et affaires.
Nlle-Orléans, 25 juillet 1849.
26juil—10f ADOLPHE BOULANGE.

VINS DE BORDEAUX—80 barriques vin rouge Médoc,
18 barriques vin rouge Haut Talence, en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS,
18 juil 31, Vieille Levée.

VIN ROUGE DE CHAMPAGNE—40 caisses vin rouge de Champagne Montbelon.
10 caisses vin rouge Champagne Ville Dommange
10 do do do Mailly.
10 do do do Cumières.
A vendre par LEOPOLD JEANNET,
23juil 22, rue St Louis

RECU par les derniers arrivages du Havre
10 kilog. essence de Portugal.
2 do do de petite graine.
1 do do d'amandes amères.
1 do do bigarade.
25 do do lavande surfine.
30 do do romarin do.
15 do do serpolet.
6 do extraits fubeurers.
6 do do Jonquille.
6 do do héliotrope.
6 do do réséda.
1 do essence de limette.
3 do do de marasquino.
4 do teinture de civette, à vendre par
P. CUSACHS,
25 juil au coin des rues St-Philippe et Condé

HOUBLON—10 balles d'houblon de la dernière récolte, à vendre en magasin par
P. CUSACHS
25 juil au coin des rues St Philippe et Condé

CIRE BLANCHE—600 livres cire blanche—30 barils miel, de 60 gallons, nouvellement reçu de la Havane et à vendre chez P. CUSACHS,
25 juil au coin des rues St-Philippe et Condé

SALSEPAREILLE—10 balles de salsepareille de Tuspan, et 40 do do do Honduras, à vendre chez
P. CUSACHS,
25 juil au coin des rues St-Philippe et Condé

A Vendre en débarquement du navire California, venant de Bordeaux,
10 barils vinaigre 1re qualité.
6 barriques do do.
N. DUDOUYT,
23juil 13, Toulouse.

[illegible] à vendre par
[illegible]

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer M. JAMES P. FREERT comme candidat à la place de Shérif, à l'élection de novembre prochain. Sujet à la décision d'une Convention whig.

PLUSIEURS AMIS

JOHN L. LEWIS, shérif de la paroisse d'Orléans, sera de nouveau candidat à l'élection de novembre prochain. La manière impartiale dont il s'est acquitté des devoirs de sa place, lui assurera une forte majorité.

SUFFRAGE DU PEUPLE.

ELECTION DU 9 AOUT.
MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer VICTOR SERÉ, comme candidat à la place de Constable de la Troisième Cour de Juge de Paix pour la Paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le neuf août 1849, pour remplir la vacance créée par la résignation de John F. Walden.

MM. les Editeurs

Veuillez annoncer E. N. STRINGER, comme candidat pour la place de CONSTABLE de la Troisième Cour de Justice de paix à l'élection qui aura lieu le 9 août 1849
Un Ami.

AVIS D'ELECTION.

EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Isaac Johnson, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, une élection sera tenue le jeudi 9 août prochain, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de J. P. Walden, ex-constable de la Troisième justice de paix pour la paroisse d'Orléans.

Les électeurs du troisième district représentatif de la paroisse d'Orléans (compris entre les rues du Canal et St-Louis) sont par les présentes notifiés que les polls seront ouverts de 9 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M. aux lieux qui seront désignés, et sous la surveillance des commissaires et greffiers nommés par le Conseil Général de la Nouvelle Orléans, approuvé le 25 janvier 1847.

Bureau du Shérif, ce 20 juillet 1849.
JOHN L. LEWIS,
24 juil—15 Shérif

Le navire VICTORIA, capt. Mertens venant de Bordeaux, est en déchargement vis à vis la rue des Ursulines, 1ère Municipalité.

Les consignataires sont requis de faire leurs entrées en douane et de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont les permis n'auront point été obtenus dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques des consignataires. 1aout

Ni le capitaine ni le consignataire du navire français VICTORIA, venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du navire. G. M. LUCAS,
1aout—3f 30, rue Bienville

Le navire JOHN DUNLAP, de Liverpool, est en déchargement, vis à vis la rue Hôpital, 1ère Municipalité. Les consignataires sont invités à prendre leurs permis et à recevoir leurs marchandises sur la Levée; dans le cas contraire, elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
BAILEY & BAXTER,
28juil 77, rue Commune

La barque CALIFORNIA, capitaine Robinson, venant de Bordeaux, est prête à débarquer vis à vis de la rue Hôpital. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis dans le délai de 5 jours, faute de quoi leurs marchandises seront envoyées dans les magasins publics à leurs frais et risques.
B. TALAMON.
27juil 182 et 184, rue Royale

Le capitaine ni le consignataire de la barque américaine CALIFORNIA, capitaine Robinson, de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage.
B. TALAMON,
27juil 182 et 184, rue Royale

Dr. P. BLANCHARD

Chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, **Rue Royale, No 104**, au premier, entre les rues Conti et St-Louis, vis-à-vis la Banque de l'Etat de la Louisiane. 2l juil—1a

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 23 juillet 1849.

LA direction de cette Banque a déclaré un dividende de cinq pour cent sur les bénéfices des derniers six mois, payable aux actionnaires, le lundi 6 août prochain et jours suivants.
R. M. DAVIS,
24juil Caissier

Continuation de l'Hotel d'Orléans.
Rue de Chartres, No. 151.

MME GEORGES, placée à la tête de cet établissement, a l'honneur de prévenir le public, de vouloir bien considérer comme non avenu l'avis de départ et de vente, inséré dans les trois derniers numéros de l'Abeille; elle ose espérer que ses nombreux clients continueront comme par le passé à venir loger à l'Hôtel d'Orléans, elle s'efforcera à mériter toujours davantage leur confiance.

La table d'hôte continuera comme précédemment le matin à 8 heures et le soir à 3 heures.
16juil—1f A. GEORGES

Dr. A. LION,
M. D.—DENTISTE.

Des Facultés de Paris et de la Nouvelle Orléans, n'a qu'un seul office en ville, **77, rue du Canal**, entre Royale et Bourbon, côté de la 2de Municipalité. 28juil

MUSCAT—130 caisses muscat de Rivesalte, marque supérieure, E. Durand, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
31 juil 116 rue Royale

MADERE—2 barils et 26 caisses, vieux Madère en magasin et à vendre par
31 juil P. LONGIS, 116 rue Royale

COGNAC—12 quarts et 15 huitièmes pipes eau de vie de Cognac, diverses marques, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
31 juil 116 rue Royale

BORDEAUX—25 caisses Margaux 1846.
40 caisses Pauillac Médoc.
40 do St Julien, Maurin 1844
60 do Château Margaux 1844
60 do Château Lafitte 1844 en magasin et à vendre par P. LONGIS,
31 juil 116 rue Royale

BORDEAUX—60 barriques vin rouge pour famille.
30 barriques vin rouge, St-Emilion 1846.
20 do do do Haut Brion 1844.
9 do do do Pauillac 1845.
14 do do do St Julien, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
31juil 116 rue Royale.

HAUT-SAUTERNE—200 caisses Haut-Sauterne et Château Lyquem 1840, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
31juil. 116, rue Royale.

BRANE CANTENAC—100 caisses vin rouge Cantenac 1836, expédiées par le Baron de Brane, propriétaire, en déchargement du navire Victoria, à vendre par P. LONGIS,
31juil 116, rue Royale

BARSAC—30 barils vin blanc, Barsac, en magasin et à vendre à bon marché, pour clore une consignation, par P. LONGIS,
31juil 116, rue Royale

PORTO—100 barils Porto, de la marque supérieure et bien connue F. Durand.
5 demi pipes do do do.
9 pipes do do do.
En magasin, et à vendre par
P. LONGIS,
31 juil 116, rue Royale.

MADERE—225 quarts Madère, en route de Marseille, par le navire Orbita, à vendre par
P. LONGIS,
31juil 116, rue Royale.

BURGUNDY-PORT—125 quarts Porto, en route de Marseille, par le navire Orbita, à vendre par
P. LONGIS,
31 juil 116, rue Royale.

A VENDRE, par le soussigné,—4 caisses mouchoirs madras français,
4 malles mouchoirs madras français,
5 caisses mouchoirs des Indes,
4 do chapeaux paille d'Italie flambard,
1 do mousselines suisse unies,
1 do do do brodées, laine coul,
1 do de pelerines brodées, point Bruxelles et Malines,
1 do rideaux mousseline brodée,
1 do rubans taffetas noirs Nos 1 1/2, 3, 4, 6 et 9,
1 do soiries noires grande largeur,
1 do serge noire pour tailleurs,
1 do gants de filets et mitaines,
2 do draps noirs de Sedan.
Fc. BONIS,
Encoignure Conti et Royale, au premier.
28 juillet

CHAMPAGNE—30 paniers qualités supérieures, à vendre pour clore une consignation,
28 juillet Fc BONIS, rue Conti.

VINS DE BORDEAUX—4 barriques Chateau Giscours, 1842,
2 barriques Château Margaux, 1841,
12 do St Julien, 1844,
8 do St Estèphe, 1846,
40 do Bourg.
28 juillet Fc. BONIS, rue Conti

VINS EN CAISSE—10 caisses Margaux,
12 caisses Haut Sauterne, par 1/2 bouteilles,
6 caisses Leoville,
16 do Haut Barsac.
28 juillet Fc. BONIS, rue Conti

Vidanges Athmosphériques.

MESSIEURS ETIENNE & DATICHY ont l'honneur de prévenir Messieurs les propriétaires et toutes les personnes que cela concerne, que leurs tonnes pour la vidange par le système du vide athmosphérique, sans aucune odeur, sont prêtes à fonctionner.

Ils rappellent qu'au moyen de leur procédé, ils peuvent vider une fosse dans un très court espace de temps, sans laisser la moindre trace de leur passage.

Propreté, célérité, inodorité, sont des choses qu'ils garantissent.

Ils invitent les personnes qui voudraient leur donner des ordres à les adresser rue Royale, 339, entre Ursulines et Hôpital. 24juil—1an

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat.
M. M. COHEN,
DAVID C. LABATT,
22, Exchange Place, vis-à-vis
24 juil le Bureau de la Poste

AVIS.
Réouverture des Bains Louisianais
RUE DES REMPARTS, 118, ENTRE ST-LOUIS ET TOULOUSE.

LES sus-dits bains, fermés pour cause de difficultés survenues entre les propriétaires, seront rouverts le 22 juillet 1849, où le soir, comme par le passé, donné des bains de tous genres. Si les soins, la propreté et la modicité des prix sont des titres à la recommandation, aucun autre établissement de ce genre ne méritera plus que celui ci le patronage du public.

N. B. — L'établissement, dans la distribution de sa construction a un côté destiné exclusivement au service des dames.
Nouvelle-Orléans, le 20 juillet 1849.
24 juil—3m

M. JAMES H. MASSEY, est chargé de ma procuration et agira comme tel durant mon absence de l'Etat.
J. H. PALMER.

VIN DE CHABLIS—30 caisses vin de Chablis, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
23juil 22, rue St Louis.

CIGARES importés de la Havane— Impériales, Regalias, Caballeros, Damas, Panetelas, Canones, Congresos, Cazadores, Cabinas, Celestinos, [illegible] Mollas et autres, des marques La Marigo, Rol, Rio Hondo, Antoine, [illegible] Nueva Havana, Tres Coronas, [illegible], Cruz, Diadema, Reeda, El Cremola, [illegible] Orleans, Palo Alto, Americana, [illegible], Président Polk, Garantizado, [illegible], Jupiter, Gosa de Agua, Dama Bonita, Flor, Bianca, United States, Paris, [illegible], Reforma, Bolita Reeda, Habanos, Old Ranch.

Deux millions des cigares ci-dessus, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
23 juil 31, rue Commune.

[illegible]